

CHARTRE D'ÉLEVAGE



Je soussigné
Chatterie

Membre du Cercle des Amis du Chartreux, je souhaite faire partie de la liste d'éleveurs recommandés par celui-ci, et pour ce faire je m'engage solennellement à respecter le code d'éthique suivant :

1. CONCERNANT L'ÉLEVAGE :

Mes motivations pour l'élevage seront non seulement de posséder des chartreux chez moi, mais aussi d'avoir le désir de préserver et d'améliorer les qualités de cette race.

Je m'engage donc à n'utiliser pour la reproduction que des chats certifiés conformes à la race [selon les modalités du Système de Qualification des Reproducteurs mis en place à partir du 1er janvier 2015 par le LOOF]^{1,2}

Les termes « élevage familial » et « socialisation des chatons » seront une réalité pour moi. Mes chats vivront dans ma maison, partageront la vie de ma famille, mes chatons seront habitués à vivre au contact de l'homme et n'auront pas peur des bruits courants d'une maison de famille.

Je m'engage à ne pas faire reproduire de façon immodérée une chatte [au maximum 3 portées par intervalles de 2 ans] et à la faire stériliser à un âge raisonnable, que je sois éleveur occasionnel [une portée par an au maximum, quel que soit le nombre de chattes] ou régulier [plus de deux portées par an, toujours quel que soit le nombre de chattes]

Je m'engage également à limiter les saillies d'un même mâle, pour éviter une incidence trop importante d'une même lignée dans le pool génétique du chartreux.

Je m'engage à procéder à l'identification génétique et au groupage sanguin de tous mes chats reproducteurs [une copie de ces tests, pour chacun des reproducteurs de l'élevage, devra être envoyée au secrétariat du Cercle avant que ledit élevage ne paraisse sur le site du club dans la liste des signataires de la charte].

Je choisirai avec soin les futurs acquéreurs à qui je confierai en mains propres mes chatons, afin de m'assurer autant que possible qu'ils sauront les aimer et les soigner comme j'estime qu'ils le méritent.

2. L'ATTITUDE JUSTE:

En tant qu'éleveur, je me dois de protéger le futur de la race chartreux.

Je ferai de mon mieux pour entretenir des relations honnêtes et cordiales avec les acquéreurs de mes chatons et ferai le nécessaire pour faire découvrir

et comprendre le chartreux, ses mérites, sa personnalité et offrir toutes les garanties légales.

Mes chatons quitteront mon élevage entièrement vacciné contre le typhus et le coryza [primo-vaccination + rappel] et avec la primo-vaccination contre la leucose, à l'âge minimum de 12 semaines.

J'accepterai avec plaisir de montrer aux futurs acquéreurs de mes chatons les parents (ou la mère en cas de saillie extérieure), ainsi que les installations (ma maison...) dans lesquelles vivent mes chats.

Je ne vendrai pour la reproduction que les chatons « prometteurs » et sans défaut notable.

3. INTEGRITE ET ETHIQUE:

« Transparence et honnêteté » seront les maîtres mots de ma conduite envers le club, ses membres et les collègues éleveurs. Lorsque je céderai un chaton dit de compagnie, j'informerai les acheteurs sur l'intérêt de le stériliser. Si le chaton présente un défaut flagrant qu'il risque de transmettre s'il reproduit, je m'engage à signaler sur le pedigree du chaton qu'il n'est pas destiné à la reproduction. Je tiendrai compte du taux de consanguinité pour le choix de mes mariages (limite supérieure conseillée : 16%, fortement déconseillée : 20%). La base de consanguinité est à la disposition de tous pour le calcul du taux. Tous mes chats seront régulièrement vermifugés, suivis, vaccinés par un vétérinaire, selon le protocole en vigueur. Mes chats seront régulièrement testés FeIV et FIV. Je soumettrai mes reproducteurs aux examens génétiques reconnus adaptés à la race chartreuse ; je m'engage à ne pas faire reproduire de façon irréfléchie des animaux reconnus porteurs d'une maladie génétique et à en informer le Club. Si un de mes reproducteurs est positif à un test génétique, je m'engage à suivre les conseils du CAC, qui m'aidera à trancher entre la stérilisation, ou le choix judicieux des mariages, afin de préserver une lignée intéressante tout en évitant de produire des chats risquant d'être malades.

A,

Le,

Signature

1 Conscient du temps nécessaire à la mise en place du SQR, le CAC concède à ses membres signataires un délai d'un an à compter du 1er janvier 2015 pour faire certifier conformes à la race leurs reproducteurs non titrés avant cette date. Nous vous tiendrons informés de toutes les séances de certifications qui seront organisées tout au long de l'année. (rappel : Afin d'enclencher le processus, les chats déjà au moins Champion ou Premior LOOF, ou ayant obtenu les certificats nécessaires à la demande de validation du titre de Champion ou Premior LOOF avant le 1er janvier 2015 seront exemptés de l'examen de conformité.)

2 <http://www.loof.asso.fr/eleveurs/SQR-intro.php>